

Séance du 29 mai 2015

Date de convocation : 22/05/2015

L'an deux mil quinze, et le vingt-neuf mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Frédéric CHAPUIS, Maire.

Date d'affichage : 04/06/2015

Présents : CHAPUIS Frédéric, Christophe GUICHARD, BRENOT Ludovic, FAUCHON Eric, Marie PASCAL, Alexandre ORMAUX, Stéphanie JUPILLE, FALVO Armand.

Absents excusés : Jean GODARD, Catherine JACHEZ, François MAILLOT ayant donné pouvoir à Armand FALVO

Mme Stéphanie JUPILLE a été élue secrétaire.

2015-25

Objet de la délibération : **Droit de préemption urbain**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées A n° 147, 722, 764, 765.

2015-26

Objet de la délibération : **Annulation délibération 2015-22 du 30/04/2015**

Suite à une demande de la Préfecture, conformément aux articles L 2122-22 et L2241-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'annulation de la délibération 2015-22 relative à la délégation donné au Maire et aux adjoints pour signer les actes notariés concernant les ventes ou échanges de parcelles communales.

2015-27

Objet de la délibération : **Achat d'un broyeur d'accotement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'achat d'un broyeur d'accotement BERTI TA MI 180 au prix de 5195 €HT conformément au devis de la société SAS HUOT de VILLERS SAINT MARTIN

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à cet achat.

2015-28

Objet de la délibération : **adhésion au CAUE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide l'adhésion au CAUE de la Haute-Saône pour l'année 2015 et de verser la cotisation correspondante soit 100 €

2015-29

Objet de la délibération : **acceptation devis ALEXBAT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de la société ALEXBAT de RIOZ, pour un montant de 4885 €HT, concernant l'agrandissement d'une ouverture du local communal sis rue Basse afin d'y loger le tracteur communal pendant la période hivernale. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Frédéric CHAPUIS